

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2444 -.DEMANDE AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTEE AU PROJET DU THEATRE GALLO-ROMAIN DE FOURVIERE POUR LA FETE DES LUMIERES 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION.

Direction des Evènements et Animation

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

<b>SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016</b>
----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 OCTOBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2444 - DEMANDE AUPRES DE LA METROPOLE DE LYON D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AFFECTEE AU PROJET DU THEATRE GALLO-ROMAIN DE FOURVIERE POUR LA FETE DES LUMIERES 2016 - APPROBATION D'UNE CONVENTION. (DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 20 septembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, Direction des évènements et de l'animation, souhaitent conclure une convention portant sur une subvention de fonctionnement affectée au projet du théâtre Gallo-Romain de Fourvière pour la Fête des Lumières 2016. La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques et les conditions dans lesquelles la Métropole apporte son soutien financier au projet sur le site du théâtre Gallo-Romain de Fourvière.

En 2015, la Ville de Lyon soucieuse d'élargir le territoire de la Fête des Lumières pour proposer aux visiteurs des œuvres dans des lieux renouvelés, souhaitait proposer au public de monter sur la colline de Fourvière.

C'est le site du théâtre gallo-romain qui a été identifié comme un écrin pouvant accueillir pour la première fois un projet d'ampleur. La Ville de Lyon a d'ailleurs décidé d'y implanter son opération caritative des « Lumignons du cœur » accompagné d'une scénographie autour de la flamme, avec un travail sur la montée du Gourguillon pour inciter les visiteurs à prendre de la hauteur.

Forte de ce projet, la Ville de Lyon a sollicité la Métropole de Lyon, pour contribuer à financer un projet d'envergure ambitieux nécessaire pour traiter ce lieu prestigieux. La Métropole de Lyon, qui a récupéré en janvier 2015 la gestion de ce lieu et des « Nuits de Fourvière », a accepté de participer au financement d'une œuvre sur le site du théâtre Gallo-Romain de Fourvière, notamment à l'occasion des 40 ans du Musée Gallo-romain.

Ainsi, pour l'édition 2016 de la Fête des Lumières, la Métropole de Lyon souhaite soutenir une installation lumière sur le site du théâtre Gallo-Romain, en versant à la Ville de Lyon une subvention de fonctionnement affectée.

C'est la Direction de l'Eclairage Public de la Ville de Lyon, qui conçoit et réalise le projet au Grand théâtre Antique de Fourvière, dont le titre sera « INCANDESCENS ». Cette installation permettra la mise en valeur de cet espace patrimonial cher à la Métropole de Lyon, premier marqueur historique de notre territoire.

Dans le cadre de son action, la Métropole de Lyon alloue pour l'exercice 2016 à la Fête des Lumières une subvention de fonctionnement affectée au projet du théâtre Gallo-Romain de Fourvière pour la Fête des Lumières 2016 de 80 000 €

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Événements ;

**DELIBERE**

1. M. le Maire est autorisé à demander une subvention de fonctionnement affectée d'un montant de 80 000 € à la Métropole de Lyon pour l'exercice 2016

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Métropole est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La recette perçue sera imputée sur la ligne de crédit 85258 – nature 7477 – chapitre 74.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN